



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 31 mai 2021



N/D : 21-01-038

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

La présente accuse réception et donne suite à votre demande d'accès du 20 mai 2021, visant à obtenir les informations suivantes :

- Le nombre de personnes physiques qui, avant le 13 mai 2021, correspondaient seulement en anglais avec votre organisme en particulier relativement à un dossier les concernant, pour un motif autre que l'état d'urgence sanitaire déclaré en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2).
- Le nombre de personnes physiques qui, avant le 13 mai 2021, ne correspondaient pas seulement en anglais avec votre organisme en particulier relativement à un dossier les concernant, pour un motif autre que l'état d'urgence sanitaire déclaré en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2).
- La proportion des personnes physiques qui, avant le 13 mai 2021, correspondaient seulement en anglais avec votre organisme en particulier relativement à un dossier les concernant, pour un motif autre que l'état d'urgence sanitaire déclaré en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2).

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), nous vous informons que la Régie ne détient pas cette information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels,

Original signé

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques